



**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L2122-1-1
du Code Général de la propriété des Personnes Publiques)**

MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION DE RUCHES

à l'Abbaye de Vaucelles

Date limite de réception des dossiers de candidature

Lundi 03 MAI 2021 à 16 heures

Le Département du Nord met à disposition un emplacement du domaine public sur le site de l'abbaye de Vaucelles.

Cet emplacement permet l'installation et le suivi de ruches, dans le but de contribuer à la protection et au développement de la biodiversité et à la préservation de la variété locale d'Abeille noire pour son action pollinisatrice sur l'ensemble de la flore ; ainsi que de la production de miel.

1 - Cadre juridique

Le candidat de cet appel à projet sera réputé connaître l'ensemble de la législation regardant l'installation de rucher dans des sites potentiellement sensibles (fréquentation importante, travaux divers, fouilles archéologiques, ateliers pédagogiques,). L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

L'apiculteur devra justifier d'une formation dans le domaine apicole.

Il devra se conformer à toutes les prescriptions et réglementations encadrant cette activité, que ce soit pour l'installation initiale du rucher ou pour son exploitation.

Une convention de dépôt-vente sera envisagée entre l'apiculteur retenu et le Département du Nord pour la vente à la boutique de l'abbaye de Vaucelles du miel issu des ruches.

L'apiculteur transmet au Département du Nord une copie des documents justificatifs suivants :

- Cerfa de déclaration n°13995
- Numéros NAPI / NUMAGRIT
- Attestation d'assurance et de certificat sanitaire de sa colonie

2 - L'emplacement

Le Département du Nord met à disposition de l'occupant la zone définie dans les plans annexés, représentant un emplacement d'une surface ci-après désignée :

- Une partie relevant du domaine privé du Département du Nord de la parcelle départementale cadastrée section B n° 1205 sise sur le site de l'Abbaye de Vaucelles.

Le nombre de ruches disposées sur ce lot est limité à 8 maximum.

Conséquemment à cet emplacement, une étiquette portant la mention « *récolté à l'abbaye* » sera apposée sur chaque pot de miel issu de l'occupation domaniale.

3 - La redevance

L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance annuelle forfaitaire dont le montant est fixé à 10 € HT par ruche installée.

4 - La durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera accordée pour une durée d'un an et conclue par convention. Cette convention pourra être renouvelée par tacite reconduction. La durée totale de la convention avec les reconductions ne pourra dans tous les cas excéder 12 ans.

5 - Projet des Animations à proposer

L'apiculteur devra proposer deux animations annuelles minimum autour de l'abeille, en réalisant par exemple une extraction de miel en public durant la période de récolte ou encore en expliquant la vie de la ruche. Ces animations devront être organisées en concertation avec la direction de l'abbaye de Vaucelles.

6 - Dossier de candidature

Tout candidat est invité à fournir un dossier comportant :

- Une présentation argumentée de son projet permettant au Département du Nord de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la bonne gestion du rucher. Cette Présentation sera jugée.
- Un descriptif des moyens d'exploitation précisant les moyens humains engagés avec le détail des investissements. Ce descriptif sera jugé.
- Un extraits KBIS de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance
- Toute information que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

7 - Modalité de remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : lundi 03 mai 2021 à 16 heures

Le dossier peut être remis :

- soit sous pli cacheté qui devra porter les mentions suivantes « **CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR** » à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Département du Nord
Direction Générale Adjointe Solidaire Territoriale
Pour l'Abbaye de Vaucelles
Hameau de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

- soit par voie électronique à l'adresse suivante qui devra mentionner l'objet suivant « **CANDIDATURE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT DES RUCHES ABBAYE DE VAUCELLES** » :

nathalie.lesoin@lenord.fr

8 - Critères de sélection de candidatures

- Présentation générale de l'apiculteur (analysée sur la base de la présentation argumentée du projet et du descriptif des moyens d'exploitation)40%
- Qualité du projet des animations.....60%

Pour tout renseignement contact :

Nathalie LESOIN

Téléphone : 03.59.73.15.48

Courriel : nathalie.lesoin@lenord.fr